

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 1 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Extincteur ABC-Poudre

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article 145.916/Extincteur ABC-Poudre avec tuyau 6 kg

Numéro de l'article 145.917/Extincteur ABC-Poudre avec capuchon 1 kg

Numéro de l'article 145.918/Extincteur ABC-Poudre avec capuchon 2 kg

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Extincteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Compr. Gas; H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 2 de 12
Langue: fr-CH

Conseils de prudence: P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Effet narcotique en cas de doses élevées. charge par inhalation de la matière
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange: Sulfate d'ammonium et Orthophosphate d'ammonium dihydrogène, poudreux avec propulseur

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 231-783-9 CAS 7727-37-9	Azote Press. Gas (Comp.); H280.	< 1 %
N°CE 231-168-5 CAS 7440-59-7	Helium, comprimé Compr. Gas; H280.	< 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Administrer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 3 de 12
Langue: fr-CH

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Phosphore oxydes, Ammoniac.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution! Récipient sous pression. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières. En cas d'émission de poussière, porter un masque adéquat de protection. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance sèche et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Effectuer un nettoyage final. Éviter la formation de poussière. Laver les parties contaminées avec de l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 4 de 12
Langue: fr-CH

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

En cas de dégagement de poussière: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de denrées alimentaires. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
température de stockage: -30 °C à 60 °C Protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur limite
Suisse: VME	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
Suisse: VME	3 mg/m ³ (fraction respirable)

DNEL/DMEL:

Indication sur Sulfate d'ammonium:

Effets systémiques:

DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 42,67 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 11,17 mg/m³
DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 6,4 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 12,8 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 1,67 mg/m³

Effets locaux

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 20 mg/m³

Indication sur Orthophosphate d'ammonium dihydrogène:

Effets systémiques:

DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 34,7 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 6,1 mg/m³
DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 2,1 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 20,8 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 1,8 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) n° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 5 de 12
Langue: fr-CH

PNEC: Indication sur Sulfate d'ammonium:
PNEC eau (eau douce): 0,312 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,0312 mg/L
PNEC sédiment d'eau douce: 0,063 mg/kg
PNEC terre: 62,6 mg/kg
PNEC station d'épuration: 16,18 mg/L
Indication sur Orthophosphate d'ammonium dihydrogène:
PNEC eau (eau douce): 1,7 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,17 mg/L
PNEC sédiment d'eau douce: 0,063 mg/kg
PNEC terre: 62,6 mg/kg
PNEC station d'épuration: 16,18 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussière:
Masque antipoussière

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1:2022

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide
Couleur: Forme: Poudre dans récipient/conteneur
Aucune donnée disponible
Odeur: inodore
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation: > 190 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible
Inflammabilité: Le produit est ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité: Non applicable
La température de décomposition: 190 °C
pH: à 0,1%: dans Eau 4,5 - 6,0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 6 de 12
Langue: fr-CH

Viscosité, cinématique: Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau: partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur: Aucune donnée disponible
Densité: 0,82 - 0,96 g/cm³
Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible
Indications diverses: Densité relative: 1,65 - 1,85

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter coups, frottements et chocs. Travaux de soudage interdits.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes, oxydants forts, acides forts; cuivre et alliages de cuivre.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: 190 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 7 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 256 - 284 mg/kg bw/24h (OECD 453, read across)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 1.500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Sulfate d'ammonium: NOAEL Rat, par voie orale > 1.500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 8 de 12
Langue: fr-CH

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Sulfate d'ammonium:

Toxicité aiguë:

DL50 Rat, par voie orale 2.000 mg/kg bw

CL50 Rat, par inhalation > 1.000 mg/L/4h

DL50 Rat, dermique > 2.000 mg/kg bw/24h

Indication sur Ortophosphate d'ammonium dihydrogène:

Toxicité aiguë:

NOAEL 250 mg/kg bw/24h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Ortophosphate d'ammonium dihydrogène: Toxicité pour le poisson:

CL50 Oncorhynchus mykiss: 53 mg/L/96h

Toxicité pour les algues:

NOEC Selenastrum capricornutum: > 97,1 mg/L/72h

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 1.825 - 1.970 mg/L/72h

Indication sur Sulfate d'ammonium: Toxicité pour le poisson:

CL50 Oncorhynchus mykiss: 53 mg/L/96h

Toxicité pour les algues:

CE50 Chlorella vulgaris: 2.700 mg/L/18d

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 168,8 mg/L/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 9 de 12
Langue: fr-CH

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Le produit pouvant eutrophier les eaux stagnantes, ne pas le rejeter dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 40 = déchets municipaux: Métaux
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1044

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: ONU 1044, EXTINCTEURS
ADN: ONU 1044, Extincteur
IMDG, IATA-DGR: UN 1044, FIRE EXTINGUISHERS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 6A
IMDG: Class 2.2, Subrisk -
IATA-DGR: Class 2.2



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR: néant
IMDG: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 10 de 12
Langue: fr-CH

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 20, Numéro ONU UN 1044
Etiquette de danger: 2.2
Dispositions particulières: 225 594
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E0
Conditionnement - Instructions: P003
Conditionnement - Dispositions particulières: PP91
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP9
Code de restriction en tunnel: E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.2
Dispositions particulières: 225 594
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E0
Équipement nécessaire: PP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-C, S-V
Dispositions particulières: 225
Quantités limitées: 120 mL
Excepted quantities: E0
Conditionnement - Instructions: P003
Conditionnement - Réglementations: PP91
IBC - Instructions: -
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: -
Instructions réservoirs - Réglementations: -
Arrimage et manutention: Category A.
Propriétés et observations: Fire extinguishers, containing compressed or liquefied gases under pressure above 175 kPa for expelling fire-extinguishing contents.
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Non-flamm. gas
Code de quantité exceptée: E0
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Forbidden
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières: A19
Emergency Response Guide-Code (ERG): 2L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 11 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
0 % en poids

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2A = gaz (sans générateurs d'aérosols ni briquets)
Classe de risque pour le milieu aquatique:
1 = Présente un faible danger pour l'eau. (auto-classification)

Directives nationales - Autriche

Classe de stockage: 2A = gaz (sans générateurs d'aérosols ni briquets)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Créée: 3.8.2016

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 12 de 12
Langue: fr-CH

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOAEL: Dose sans effet nocif observé
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
Press. Gas: Gaz sous pression
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.